

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 089-200039642-20241204-83_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DOLLIET Anne, <i>Tanlay</i> : Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. DUFIT Sophie), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absents : 26 - Pouvoirs : 8 - Votants : 57	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine,
Délibération n° 83-2024	Absents non excusés : <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian.
	Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique
	Date de convocation : Jeudi 28 novembre 2024

Objet :

COMMISSION

**Services à la personne,
petite enfance et mobilité**

*Règlement intérieur de
fonctionnement de l'E.A.J.E
(bâtiment modulaire)*

Monsieur le Président rappelle que durant les travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche l'îlot bambins, les enfants sont accueillis dans un bâtiment modulaire installé sur le parking situé en contrebas de la piscine de Tonnerre.

Dans ce cadre, le service de la Protection Maternelle et Infantile du département qui réglemente les structures petite enfance, impose que le règlement de fonctionnement soit revu, compte tenu du changement de locaux.

Ce document donne du sens au travail de l'équipe de professionnels, et contribue à un accueil de qualité pour les enfants et les familles.

Les modifications apportées au règlement intérieur portent notamment sur :

- Les modalités d'accueil concernant les enfants scolarisés : à titre exceptionnel jusqu'à 4 ans sur les temps extrascolaires et avec l'accord de la direction.
- Un créneau horaire sur le temps méridien durant lequel, l'accueil n'est plus possible.
- La réécriture des étapes de pré-inscription.
- Le déroulement de la vie quotidienne au sein de la structure modulaire.

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la délibération n° 66-2022 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 23 juin 2022 relative au règlement intérieur de fonctionnement de la crèche l'îlot bambins,

Considérant que l'actualisation d'un règlement intérieur de fonctionnement qui évolue, est gage d'une image positive et dynamique de la crèche auprès des financeurs, des nouveaux arrivants et des parents,

Considérant que ce document a été rédigé avec la participation des professionnels de l'îlot bambins, et en concertation avec les partenaires institutionnels (PMI, CAF et MSA),

Considérant l'avis favorable de la commission « Services à la Personne, petite enfance et mobilité » réunie le 12 novembre 2024 pour l'actualisation du règlement intérieur de fonctionnement,

Monsieur le Président **PROPOSE**, d'acter le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de la crèche l'îlot bambins annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de la crèche l'îlot bambins à compter du 1^{er} mars 2024.

AUTORISE le Président à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,

Madame Véronique BURGEVIN



Burgevin

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).